

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la MAYENNE  
Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER  
Canton de SAINT AIGNAN-SUR-ROË  
**Commune de SAINT AIGNAN-SUR-ROË**

Compte-rendu de séance  
du Conseil Municipal  
**Séance du 15 janvier 2015**

**Nombre de conseillers : 15**  
Conseillers en exercice : 14

Date de convocation : 6 janvier 2015  
Date d'affichage : 6 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le quinze janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT AIGNAN-SUR-ROË**, après convocation légale en date du six janvier deux mil quinze, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PÈNE Loïc, Maire.

**Étaient présents :** Messieurs GUILLET Vincent et BRIQUET Alain ; Madame CHEVILLARD Pascale, Adjointes ; Mesdames GUINEHEUX Anne-Sophie et BROSSEAU Marylène ; Messieurs GESLIN Stéphane, POIRIER Mathieu, PAILLARD Michel, DEMINGUET Éric, HENRY Damien, BRETON Raphaël et LORIER Jean-Luc.

**Absents excusés :** Madame RENAULT Patricia, Adjointe.

Formant la majorité des membres en exercice, conformément aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur POIRIER Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2014**

Monsieur le Maire fait lecture du Procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014 et le soumet à l'approbation des membres du Conseil. Aucune objection n'ayant été formulée, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

**DCM2015-001 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2014**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame la Trésorière Principale de CRAON, dans laquelle elle expose qu'il est nécessaire de faire des modifications budgétaires dans le budget communal de l'année 2014, ceci afin d'établir les écritures de fin d'exercice comptable.

Il convient donc de faire les modifications budgétaires suivantes :

**→ Section de Fonctionnement**

6574 : + 20 783€  
023 : - 20 783€

**→ Section d'Investissement**

2313-68 : - 8 531€

27638 : - 12 252€

021 : - 20 783€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** les modifications budgétaires susmentionnées
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget communal.

**DCM2015-002 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame la Trésorière Principale de CRAON, dans laquelle elle expose qu'il est nécessaire de faire des modifications budgétaires dans le budget du lotissement communal de l'année 2014, ceci afin d'établir les écritures de fin d'exercice comptable.

Il convient donc de faire les modifications budgétaires suivantes :

**→ Section d'Investissement**

3355-040 : + 19 605€92

16878 : - 19 605€92

**→ Section de Fonctionnement**

7133-040 : 19 605€92

7015 : - 6 967€48

774 : - 12 638€44

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** les modifications budgétaires susmentionnées
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget du lotissement communal.

**DCM2015-003 : RECRUTEMENT D'UN ADJOINT D'ANIMATION 2<sup>ème</sup> CLASSE – Contrat de 3h/semaine**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération en date du 20 novembre 2014 (n°2014-102), deux postes d'adjoints d'animation ont été créés.

Une bourse à l'emploi a été mise en place, pour l'attribution de ces deux postes : 1 contrat de 3h/semaine (et 25 heures de réunions de préparation) et 1 contrat de 1h/semaine et ce, sur les 36 semaines d'école, auprès du Centre de Gestion de la Mayenne (CDG53). Plusieurs candidats ont postulé.

Concernant l'emploi de l'Adjoint d'Animation dont le contrat est de trois (3) heures par semaine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de retenir la candidature de Madame GENDRY Soizic.

Madame GENDRY Soizic est embauchée à hauteur de 3 heures par semaine et rémunérée sur le grade d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> Classe, indice brut 330, majoré 316.

Un contrat de travail va être établi à partir du 05 janvier 2015 jusqu'au 03 juillet 2015 inclus, ainsi qu'une déclaration d'embauche auprès de l'URSSAF de la Mayenne.

Le Conseil Municipal :

**CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec Madame GENDRY Soizic.

**DCM2015-004 : RECRUTEMENT D'UN ADJOINT D'ANIMATION 2<sup>ème</sup> CLASSE – Contrat de 4h/semaine**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur GADBIN Emmanuel, Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> Classe, embauché depuis le 02 septembre 2014 a présenté sa démission, entrée en vigueur le 31 décembre 2014.

Il expose qu'il convient de le remplacer à son poste et ce, dans les mêmes conditions d'embauche. Une bourse à l'emploi a été publiée auprès du Centre de Gestion de la Mayenne (CDG53). Plusieurs candidats ont postulé.

Concernant le remplacement de cet Adjoint d'Animation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de retenir la candidature de Madame CATROUILLET Natacha, née GALLAIS.

Madame CATROUILLET Natacha, née GALLAIS est embauchée à hauteur de 4 heures par semaine et rémunérée sur le grade d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> Classe, indice brut 330, majoré 316.

Un contrat de travail va être établi à partir du 05 janvier 2015 jusqu'au 03 juillet 2015 inclus, ainsi qu'une déclaration d'embauche auprès de l'URSSAF de la Mayenne.

Le Conseil Municipal :

**CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec Madame CATROUILLET Natacha, née GALLAIS.

**DCM2015-005 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN / DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Propriété de la Société Civile Immobilière CLOEMA, représentée par Monsieur JÉGU Frédéric

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Pascal ODY, Notaire à LA GUERCHE DE BRETAGNE (Ile-et-Vilaine), en date du 29 décembre 2014, concernant l'immeuble cadastré section AB 95, d'une superficie de 1a.48ca, appartenant à la SCI CLOEMA et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de renoncer au Droit de Préemption dont dispose la Commune.

**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Pascal ODY

**DCM2015-006 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN / DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Propriété de Madame Veuve CURIS Paulette, née TOUZÉ

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Claude JAMOIS, Notaire à SAINT AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), en date du 29 décembre 2014, concernant les parcelles suivantes :

- ➔ section AC n°49 et 282, d'une superficie de 1a 78ca
- ➔ section AB n°125, d'une superficie de 3a 46ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de renoncer au Droit de Préemption dont dispose la Commune.  
**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Claude JAMOIS

**DCM2015-007 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN / DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER**

Propriété de Monsieur MALABRY Roger et Madame TOUPLIN Marie-Josèphe

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Claude JAMOIS, Notaire à SAINT AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), en date du 06 janvier 2015, concernant la parcelle cadastrée section AC n°205 dont la superficie totale est de 835 m<sup>2</sup> ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de renoncer au Droit de Préemption dont dispose la Commune.  
**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Maître Claude JAMOIS

**DCM2015-008 : INTENTION D'ADHÉSION AU Gal SUD-MAYENNE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que lors de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014, il avait été question d'une éventuelle adhésion au Gal (Groupement d'actions locales) Sud-Mayenne.

Cet organisme est spécialisé dans le Conseil en Énergie Partagé sur le territoire du Sud-Mayenne (Pays de CRAON, de CHÂTEAU-GONTIER et de MESLAY-GREZ), dont les missions sont les suivantes : bilan énergétique ; conseils techniques et thermiques sur les bâtiments existants ; conseils techniques et thermiques sur les projets de rénovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ÉMET** le souhait d'adhérer au Gal Sud-Mayenne  
**CHARGE** Monsieur le Maire de notifier au Gal Sud-Mayenne cette intention d'adhésion.

**DCM2015-009 : MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET LOTISSEMENT DE LA BRUNETIÈRE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame la Trésorière Principale de CRAON, dans laquelle elle expose qu'il est nécessaire de faire des modifications budgétaires dans le budget du lotissement de la Brunetière de l'année 2014, ceci afin d'établir les écritures de fin d'exercice comptable.

Il convient donc de faire les modifications budgétaires suivantes :

**→ Section de Fonctionnement**

7133-040 : + 0€16  
758 : - 0€16

**→ Section d'Investissement**

3355-040 : + 0€16  
16878 : - 0€16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les modifications budgétaires susmentionnées
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'établir les écritures comptables nécessaires dans le budget du lotissement de la Brunetière.

**DCM2015-010 : DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VUE D'Y FONDER UN JARDIN PARTICULIER**

Considérant que de nos jours, le jardin n'est plus seulement un lieu de culture mais aussi un lieu de loisirs, d'éducation, de rencontres et d'échanges ;

Considérant que le jardin joue un rôle d'animation de la vie locale en faisant la promotion des valeurs de convivialité et de solidarité ;

Considérant que le jardin permet également de retrouver la notion de cycles naturels et de rythmes des saisons, dans le souci du respect de l'environnement ;

Considérant enfin la nécessité de répondre à la demande d'un particulier dont les conditions d'habitation ne lui permettent pas de disposer d'un espace nécessaire à la production de ses légumes, lui permettant de pallier le cas échéant à une insuffisance de revenus, de disposer d'une activité peu onéreuse et/ou de jouir d'un espace extérieur ;

Ayant entendu la demande faite par Monsieur GUILLAUDEUX Ludovic, domicilié 39, résidence du Chêne à SAINT AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne), désireux d'entretenir une parcelle de terre appartenant à la Commune dans le but d'y fonder son jardin personnel et individuel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de mettre à disposition, à titre précaire, révocable et gratuit deux parcelles cadastrales appartenant au domaine public communal ;
- Un espace de 478m2 environ, situé rue de l'Étang, cadastré AC 226 ;
- Un espace de 607 m2 environ, situé également rue de l'Étang, cadastré AC 182 ;
- **TOUTES DEUX** mises à disposition de Monsieur GUILLAUDEUX Ludovic, domicilié 39, résidence du Chêne à SAINT AIGNAN-SUR-ROË (Mayenne) ;
- **APPROUVE** les termes de la convention-type, relative à l'occupation du domaine public ;
- **AUTORISE** et **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la dite Convention-type avec Monsieur GUILLAUDEUX Ludovic.

**QUESTIONS DIVERSES**

● **Bornes incendie** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que certaines bornes incendie sont endommagées (capots détériorés, manquants,...) sur le territoire de la Commune. Des devis ont été demandés à diverses entreprises pour le changement de ces matériels. La prise de décision quant à ces changements est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

● **Extincteurs** : Messieurs BRIQUET Alain et LORIER Jean-Luc exposent à l'Assemblée délibérante que les extincteurs présents dans les différents lieux accueillant du public doivent faire l'objet d'une révision annuelle et d'un entretien permanent. Des devis ont été demandés aux entreprises G-One et Eurofeu quant aux éventuelles propositions d'entretien de ces extincteurs. Devant le peu de détails de ces devis, des renseignements complémentaires vont être quemandés auprès des entreprises concernées. La décision de travailler avec une de ces entreprises est reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

● **Passage pour piétons** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de refaire la peinture des passages pour piétons sur l'ensemble de la Commune. Il en a été dénombré 18, auxquels s'ajoute un passage à créer entre les Acacias et la Brunetière. Plusieurs entreprises ont été contactées et le conseil est dans l'attente de devis correspondant à la demande de la Commune. La décision est alors reportée à la prochaine séance du Conseil Municipal.

● **Église** : Monsieur LORIER Jean-Luc émet la remarque selon laquelle le boîtier d'alimentation électrique du clocher de l'Église est défaillant et qu'il convient d'y apporter des réparations. Il a, au nom de la Commune, demandé un devis auprès d'un électricien.

- **Illuminations de Noël** : les membres du Conseil ayant participé à l'enlèvement des illuminations de Noël tiennent à remercier les membres des services techniques de la Municipalité ainsi que l'ensemble des bénévoles pour le travail effectué. Ils exposent aussi le fait que 7 décorations de Noël devront faire l'objet de réparation (LEDS grillées,...). Monsieur Rémi CERTENAIS a été contacté pour la restauration de ces illuminations et soumettra prochainement un devis à l'assemblée délibérante.
- **Réunion Mayenne Habitat** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a participé, le 14 janvier 2014, à une commission d'attribution de logements sociaux devant le Conseil d'Administration de Mayenne Habitat. Il a plaidé la possibilité de faire construire des logements sociaux dans le lotissement des Marronniers, en cours de viabilisation. Le Conseil reste dans l'attente d'une réponse de la part de Mayenne Habitat.
- **Bassin de l'Oudon** : Monsieur le Maire ainsi Messieurs les Premier et Deuxième Adjointes exposent à l'assemblée délibérante le compte-rendu de la réunion qu'ils ont eu avec Madame LHERBIER, technicienne au sein du Bassin de l'Oudon, concernant certains points relatifs aux crues, à l'entretien des berges, des arbres déjà présents, des intentions de modification ou d'implantation à venir. Il conviendra d'en informer les riverains concernés et de valider la possibilité des propositions faites par le Bassin de l'Oudon. L'affaire est donc en cours d'instruction.
- **Bassin de l'Oudon** : Monsieur BRIQUET Alain, 2<sup>ème</sup> Adjoint, donne le compte-rendu de la réunion faite avec Monsieur MICHEL, Président du Bassin de l'Oudon, quant aux problèmes rencontrés par Monsieur et Madame WINSLOW sur leur propriété, dus à la crue du Chéran. Des solutions sont actuellement à l'étude.
- **Salle du Patronage** : Monsieur LORIER Jean-Luc informe le Conseil Municipal que la Salle du Patronage, récemment acquise par la Commune, a bénéficié d'un nettoyage extérieur et intérieur. Pour que la salle puisse accueillir du public, elle doit obtenir l'approbation de la Commission de Sécurité, qui a été convoqué par Monsieur le Maire le 13 janvier 2015. La Commission de Sécurité de l'Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER étudie le dossier et donnera prochainement un rendez-vous pour le passage de la Commission à la Salle du Patronage.
- **Salle du Patronage** : Les membres du Conseil Municipal évoquent également la possibilité de nommer la salle du Patronage sous une autre appellation. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de réfléchir à un éventuel nom à donner à la Salle du Patronage. La décision sera alors à prendre lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.
- **A.R.C.E.M (Association de Restauration des Calvaires En Mayenne)** : Monsieur le Maire fait lecture de la demande de l'Association A.R.C.E.M, quant à la récupération des anciennes tombes pour les restaurer. Il informe les membres du Conseil qu'une réunion avec les membres de l'Association a été fixée au mercredi 21 janvier 2015 à 17h et que cette réunion est ouverte à tous les Conseillers Municipaux.
- **P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)** : Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée du dossier de révision du P.L.U de la Commune de SAINT AIGNAN-SUR-ROË. Monsieur VERDIER, en charge du dossier, doit recontacter la mairie en cours de semaine prochaine.
- **Élections départementales** : Monsieur le Maire informe le Conseil que les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. Il conviendra, lors de la séance du Conseil Municipal du mois de février, de constituer des permanences pour ce scrutin.
- **Matériel communal** : Le personnel communal a émis le souhait de changer sa débroussailleuse, devenu obsolète. Monsieur HENRY Damien s'est proposé de contacter les membres des services techniques pour établir des devis auprès d'entreprises spécialisées dans la vente de ces matériels.
- **Logements communaux** : Monsieur LORIER Jean-Luc expose aux membres du Conseil Municipal l'idée selon laquelle la Commune pourrait mettre en vente certains de ses logements communaux. Des estimations immobilières vont être demandées de façon à connaître la faisabilité de ce projet. Des renseignements vont être également demandés quant à la possibilité de vendre ou pas ces logements.
- La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Jeudi 12 Février 2015 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.